



Penthelaz, le 9 octobre 2023

Conseil communal Penthelaz

Procès-verbal N°IX

Séance du Conseil Communal du 9 octobre 2023

Composition du bureau

Madame Christiane Chevalier, Présidente
M. Nicolas Fleuret, M. Daniel Blanc, scrutateurs
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la grande salle du centre communal du Verger

Madame Christiane Chevalier, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux conseillères et conseillers, à la presse ainsi qu'au public présent.

Elle excuse M. Christian Martinetti, municipal, absent ce soir pour raisons médicales.

Préambule

Présentation des prestations de l'ASPMAD (Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile du Nord vaudois). Présentation d'une quinzaine de minutes sur l'ensemble des prestations proposées par le CMS ainsi que les chiffres de notre région.

A l'issue de cette présentation, Mme la Présidente prend la parole et adresse quelques mots à l'assemblée pour son tout premier Conseil à ce poste. Elle rappelle l'historique du photophore allumé au début de chaque séance, cadeau de M. Mayor, pasteur, qui avait en son temps transmis ce message : « Que cette lumière ne s'éteigne pas avant la fin d'un Conseil, qu'elle soit le point de ralliement de chacun pour que tous avancent dans la même direction et tirent à la même corde ». C'est le souhait de notre Présidente.

Opérations préliminaires

a) Appel

Membres présents 42 ; excusés 4 ; absents 2 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2023, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Le Conseil n'a reçu aucun courrier.

d) Communications de la Municipalité

M. Didier Chapuis, syndic

Plan d'affectation communal

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal s'est terminée le 25 septembre dernier. Nous avons reçu 11 oppositions et une remarque. Celles-ci seront traitées selon les procédures usuelles.

Plan d'affectation Praz-Gérémoz

Il a été envoyé au Canton pour examen préalable complémentaire. Nous espérons un retour pour le début de l'année prochaine.

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

Interface de la Gare

Les CFF ont rendu un rapport sur le déplacement des rails qui soulève encore plus de questionnements. On fait du surplace. La Municipalité va se coordonner avec la DGMR pour savoir quelle suite donner.

Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Le document concernant la stratégie régionale a été mis en consultation jusqu'au 30 septembre dernier. Une séance d'information pour les entreprises a été organisée à Essertines s/Yverdon. Les deux principales entreprises de la Commune ont été dûment informées.

Gens du voyage

Un article de la Municipalité sera développé dans le prochain cancanier. Cette importante problématique va obligatoirement resurgir en mars de l'année prochaine lors du retour de ces communautés dans le pays et plus précisément dans notre région.

Personnel

M. Christian Liardet, collaborateur au sein des services extérieurs, a fait valoir son droit à la retraite en août dernier. Le poste sera remis au concours pour le 1^{er} janvier 2024.

Mme Coralie Leiser, nouvelle secrétaire adjointe, est présentée aux membres du Conseil lors de la séance.

Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, municipal

ASIVenoge

Le budget 2024 de l'ASIVenoge a été accepté lors de l'AG du 27 septembre 2023. Le coût de l'élève 2024 se monte à CHF 5'013.85. Il se montait au budget 2023 à CHF 4'881.70.

Le projet du Cheminet a démarré au début juin. L'organisation de la mise en place de la circulation des bus pour la pose et dépose des enfants a été très bien accueillie par les enfants. Nous n'avons pas rencontré de problème lié au transport des écoliers lors de la rentrée scolaire. Actuellement tout fonctionne toujours très bien.

Nous avons reçu des retours positifs de la part des parents et citoyens de Penthalaz au sujet de l'organisation de la circulation des bus mise en place. La demande est de maintenir tant que possible cette dernière pour l'avenir.

La sécurité du chantier mise en place est également une réussite. Le circuit de passage des écoliers est un mécanisme qui fonctionne bien.

Merci aux entreprises pour leur attention par rapport au lieu d'enseignement.

Les fouilles archéologiques ont été réalisées en étroite coordination entre l'entreprise JPF et le bureau d'archéologues Archéodonom mandaté par le Service d'archéologie cantonal.

Des restes de poteries préromaines ont été découverts sur la parcelle de la nouvelle école et également sur celle du bâtiment de l'administration. Les archéologues continuent leur suivi pour le terrassement des 2 bâtiments.

Les fouilles archéologiques se compléteront sur la parcelle côté Verger entre octobre et novembre avec le début des travaux sur ce secteur. Les objets, découvertes archéologiques, appartiennent au Canton.

2 grues G1 et G2 ont été installées avant la rentrée scolaire entre le 17 et le 18 août sur le côté Cheminet pour les travaux du bâtiment de l'école et celui de l'administration.

La troisième grue G3 sur le secteur Verger sera installée début 2024.

Le 1^{er} septembre, en collaboration avec Ferrari Architectes, nous avons organisé une cérémonie pour la pose de la pierre de l'extension du collège du Cheminet. Rituel qui permettait selon les anciennes traditions de célébrer la pose de la pierre d'angle. Fondement du futur édifice.

Comme symbole de première pierre, une caisse a été noyée dans le béton avec les plans du projet, les préavis relatifs aux crédits d'investissement, la convention qui lie l'ASIVenoge et la Commune de Penthalaz, le journal de la presse du jour et d'autres documents en relation avec l'établissement primaire.

Sur le site web de l'ASIVenoge : www.asivenoge.ch, sous la rubrique « bâtiment et construction », sujet construction, vous trouverez le plan de circulation aux abords du parking du Verger ainsi qu'une série de photos réalisées durant le chantier.

Ce lien a été transmis à toutes les communes membres afin qu'elles puissent ajouter le lien sur leur site.

En novembre notre directeur d'établissement prendra congé pour prendre une retraite bien méritée et heureuse. A ce jour nous n'avons toujours pas connaissance du nouveau directeur.

Nos chaleureux remerciements à M. Déjardin pour toutes ces années de fonction et de collaboration.

ASICOPE

Le budget 2024 de l'ASICoPe a été accepté lors de l'AG du 20 septembre 2023.

Le coût de l'élève 2024 se monte à : CHF 5'276.60. Il se montait au budget 2023 à CHF 4'767.10.

Ajerco

Le budget 2024 de l'Ajerco a été accepté lors de l'AG du 26 septembre 2023

Le montant à charge des communes pour l'accueil préscolaire et familial pour l'année 2024 s'élève à CHF 5'053'884.00 (CHF 4'309'862.00 au budget 2023).

Le montant à charge des communes pour l'accueil parascolaire s'élève à CHF 2'449'564.00 (CHF 2'053'618.00 pour le budget 2023 incluant l'IPC et la revalorisation salariale). Il est à répartir à 10% par habitant et à 90% sur la consommation au sein des îlots.

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

Le projet « nouvelle terre » pour une garderie de 44 places est en cours de réalisation pour une remise des locaux à fin 2024.

Une UAPE de 24 places est en cours pour une ouverture prévue au début janvier 2024. Des travaux, modifications des locaux, sont en cours de réalisation aux Laurelles 1 à Cossonay.

Le projet de création d'une UAPE de 48 places en lieu et place de 24 places a été validé par les communes membres de l'îlot de la Sarraz.

Ce projet sera toutefois décalé dans le temps. Les travaux débiteront en 2024 pour que la nouvelle structure soit disponible en août 2025.

En août 2023, 22 places supplémentaires en préscolaire (de 3 mois jusqu'au début de la scolarité obligatoire) ont été créées à Eclépens en complément des 22 places déjà existantes au sein de L'Oasis et ceci dans le but de répondre aux nombreuses demandes des familles.

Nous avons également étendu la capacité d'accueil de l'UAPE Les Frimousses, ceci pour accueillir 24 enfants supplémentaires de la 1P à la 6P.

Aspic

Le budget 2024 de l'Aspic a été accepté lors de l'AG du 21 septembre 2023.

Les charges du budget 2024 sont de CHF 2'413'600.00 et les revenus de CHF 2'138'600.00 pour un déficit prévisible de CHF 275'000'00. L'ASPIC encourage les communes à prévoir une somme dans leur budget respectif (environ 15-18 CHF par habitant)

Cartes journalières CFF

Le système actuellement en vigueur pour la vente de carte CFF journalière sera remplacé par l'offre de l'alliance SwissPass « carte journalière dégriffée Commune » à partir du 01.01.2024.

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de ce nouveau produit, il s'avère que cette option est trop complexe. Ce nouveau système implique un travail administratif conséquent puisque les cartes ne seront plus préalablement fournies par les CFF, mais qu'il sera de la responsabilité des communes de les émettre de façon nominative avec la date de naissance des potentiels acheteurs.

En raison de la complexité des processus tant pour la Commune que pour l'acheteur et du faible rabais octroyé, la Municipalité a décidé de renoncer à poursuivre la prestation de vente des cartes journalières CFF en 2024. L'achat de billets dégriffés nous paraît bien plus avantageux.

Toutes les communes et villes peuvent décider, individuellement, si elles souhaitent ou non effectuer la vente des cartes dégriffées en 2024. La convention qui est actuellement établie entre Penthalaz et les communes de Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville, Mex, Bournens, Boussens et Sullens sera abolie au 31.12.2023.

La parole est donnée au Conseil.

✓ M. Reina Jaime demande si les fouilles archéologiques du chantier du Collège du Cheminet auront un impact sur le déroulement des travaux.

M. Yves Jauner répond qu'il ne devrait pas y avoir d'impact, les objets trouvés (poteries préromaines) n'intéressant que peu le Canton qui en possède déjà suffisamment. Cependant, il y aura un suivi lors des creuses du côté de la salle de sport.

✓ M. François Bachmann pose une question concernant les cartes journalières CFF. Il comprend la complexité de la procédure, mais craint que de montrer du dédain envers les prestations proposées à notre Commune se retourne contre nous et que l'on soit peut-être pénalisé sur nos futures demandes par exemple sur la fréquence de desserte de notre gare ou d'autres offres à venir de la part des CFF.

M. Bachman estime également que l'on ne doit pas renoncer à une offre pour les habitants pour les transports publics lorsque l'on se dit une Commune soutenant la durabilité. Il prie la Municipalité de revoir sa décision.

M. Yves Jauner répond que certaines communes voisines vont tester ce système sur une année d'autres pas. Il rappelle qu'il n'y a pas de rabais supplémentaire. Il faudra également s'équiper pour émettre les cartes de manière indépendante ce qui engendrera des frais.

M. Didier Chappuis utilise l'application et rappelle que les billets dégriffés sont plus avantageux que le rabais proposé aux communes. Si on n'utilise pas l'application effectivement c'est un problème et il faudra demander de l'aide.

Il n'y a plus de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale

Protection civile (ORPC)

Cette annonce débute par une triste nouvelle. M. Gerald Chambon (Cugy), président du CODIR de l'ORPC est décédé durant le week-end du 09-10 septembre 2023. M. Chambon était très investi au niveau de la protection civile. Le processus pour repourvoir son poste est en cours... Dans l'intervalle, M. Thierry Gay-Crosier (Montilliez), vice-président officie en remplacement du président.

Le budget 2024 a été accepté lors de l'assemblée générale du 26.09.2023. CHF 1'183'657.50 sont à la charge des communes, représentant un coût par habitant de CHF 25.1014. En 2023, celui-ci se montait à CHF 25.0830.

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

Les jeunes citoyens

Le vendredi 29.09.2023 était organisée la sortie des jeunes citoyens. Une sortie ludique au bowling à Echandens puis un repas à la Maison de Ville étaient prévus.

Sur les 28 invitations envoyées, 8 jeunes ont pris la peine de répondre, malheureusement négativement. Nous sommes toujours sans réponse des 20 autres...

Faute de participants, la Municipalité a donc décidé d'annuler le bowling, mais a toutefois maintenu le repas, mais en y conviant les conjoints.

La Municipalité reste convaincue de la démarche et de l'importance de pouvoir ainsi se rencontrer dans un contexte informel et détendu. L'année 2024 verra donc à nouveau la sortie des jeunes citoyens mise sur pied.

Cependant, la Municipalité ne peut que regretter le manque d'intérêt, voire de respect. Elle encourage et remercie d'avance tout un chacun (et pas seulement les jeunes 😊) de bien vouloir prendre quelques minutes pour s'excuser lorsqu'une invitation leur est adressée. Les organisateurs vous en seront reconnaissants...

Sortie des aînés du 11.10.2023

Après plusieurs années d'attente, une sortie des aînés a été organisée conjointement par les communes de Penthaz et Penthaz. Un car avec 44 participants, est parti de Penthaz mercredi 04.10.2023 dernier et deux cars sont prévus pour Penthaz le 11.10.2023 pour véhiculer les 94 Cancanières et Cancaniers inscrits.

Plus de détails vous seront donnés lors du prochain Conseil, mais les premiers retours de Penthaz sont très positifs...

Le Local des jeunes fête Halloween le 1^{er} novembre

Le mercredi 01.11.2023, une animation spéciale Halloween est prévue par les animatrices. Bonbons et ambiance seront au rendez-vous... Que nos jeunes n'hésitent pas à s'y rendre déguisés !

« Avent Ensemble » du 06.12.2023

L'année passée, le projet « Temps de l'Avent ensemble » était mis sur pied sous l'impulsion de la paroisse, d'entente avec les communes de Daillens, Penthaz et Penthaz. L'idée était « une visite par et pour les habitants ». Malheureusement, cette formule n'a pas été comprise sur Penthaz et a soulevé plus de craintes que d'enthousiasme.

Ecoutant les remarques et autres commentaires, et afin de conserver l'idée d'une rencontre durant la période de Noël, j'ai proposé d'organiser une rencontre pour tous, un mercredi après-midi. Lors de la séance PPDLV du 04.10.2023, nos quatre communes, Penthaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars se sont ralliées à l'idée...

Dès lors, le mercredi 06.12.2023, dès 13h30 (horaire à confirmer encore), la salle du Verger sera ouverte pour un moment convivial, en famille, seuls ou entre Cancaniers, Loups, Rondze-bouli et Tartreux. Quelques animations pour les plus petits y seront prévues, notamment la venue du St-Nicolas qui fera le tour de nos villages et devrait nous rejoindre vers les 16h-16h30. Pour les plus grands, un café sera servi... Le programme exact vous sera communiqué en temps utiles.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Daniel Rochat, municipal

Verger

La nouvelle sonorisation est en place et les personnes malentendantes peuvent se connecter à l'application à l'aide du QR code et ainsi avoir le son directement dans leurs appareils, grâce à un micro d'ambiance qui est installé dans la salle.

Camping

Le camping a fermé pour la saison ce vendredi 6.10.23. Le restaurant est aussi fermé et rouvrira au printemps prochain avec la même tenancière. L'ouverture du camping se fera le 29 mars 2024 (Vendredi saint) et fermera le 4 octobre 2024.

Police

Les 2 nouveaux radars de prévention sont en place à l'entrée du village. Un en venant de Daillens et l'autre dans la descente de la route de la Gare.

Lors d'un contrôle de vitesse effectué le 31.08.23 par la gendarmerie, 530 véhicules ont été contrôlés et il y a eu 8 dénonciations.

Pidi pizza

Malheureusement a fermé ses portes définitivement. La Municipalité a décidé de ne pas relouer les locaux dans le but de la future démolition des 2 bâtiments

Déchetterie Valorsa

La Commune de Vufflens-la-ville rejoindra le groupement de la déchetterie intercommunale dès le 1.01.24. Quelques petits changements vont être entrepris.

Les horaires d'ouverture pendant les fêtes resteront les mêmes seul le mardi 2.01.2024 sera fermé.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Christian Martinetti, municipal

M. Martinetti étant absent, M. Daniel Rochat nous lit ses communications.

Terrain de football

Le remplacement de l'éclairage du terrain A est terminé, les mesures d'éclairage sont conformes aux normes en vigueur.

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

Chemins vicinaux

La réfection est en cours.

Passerelle chemin de Valrose-chemin de l'Islettaz

Le revêtement de la passerelle est terminé. Le coût des travaux a été pris en charge par l'entreprise Planzer.

Route de Gollion

Le remplacement de l'éclairage public par des LED est terminé, quelques réglages restent à faire.

Signalisation routière

Une nouvelle signalisation a été mise en place au chemin du Plan Bois et au chemin Rouge.

Patinoire

La patinoire sera déplacée sur le site de la piscine sur le petit camping, Des travaux de terrassements seront entrepris pour mettre le terrain à niveau.

Réponse à la question de M. Philippe Gacond concernant la vidange des piscines

Le règlement est identique pour tous les types de bassins. Les propriétaires doivent se conformer au règlement en vigueur.

La parole est donnée au Conseil, il n'y a pas de question.

Mme Christiane Chevalier, Présidente, propose de passer à l'ordre du jour en y apportant une petite modification au point 4. Il fallait en effet lire : Réponse pour la prise en considération et non en charge du Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthalaz.

La Présidente relit l'ordre du jour modifié :

1. Assermentation
2. Préavis municipal n° 2023-23 – Règlement sur l'épuration et l'évacuation des eaux
3. Préavis municipal n° 2023-24 – Nouveau règlement de police
4. Réponse pour la prise en considération du Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthalaz
5. Nomination/Dissolution de commissions
6. Propositions et remarques individuelles
7. Communications de la Présidente

Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. **Assermentation**

En remplacement de Mme Dominique Von der Muhll, le GSVS présente M. Jonathan Von der Muhll. Titulaire d'un CFC en aménagement du territoire travaillant actuellement dans un bureau d'urbanisme privé. Il est le fils de Dominique Von der Muhll.

M. Von der Muhll est assermenté par Mme la Présidente.

Nous sommes maintenant 43 membres présents et 42 votants.

2. **Préavis municipal n° 2023-24 – Règlement sur l'épuration et l'évacuation des eaux**

M. Nicolas Borgeaud nous lit le rapport de la commission ad'hoc chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Michel Collet dépose en co-signature avec 6 membres du Conseil un amendement au préavis 2023-24, pour coller au plus près avec la recommandation suivante faite par la Surveillance des prix de la Confédération, il cite :

«Le principe de causalité des coûts institué par le droit fédéral exige que les entités publiques couvrent aussi leurs charges de manière directe. Par conséquent, le Canton et la Commune devraient participer aux coûts d'évacuation des eaux claires par le biais d'une taxe sur les surfaces publiques imperméabilisées, à tout le moins pour les surfaces des routes publiques (nous soulignons). Il y a lieu, en effet, de rappeler qu'une taxe annuelle sur les surfaces imperméabilisées constitue bel et bien une taxe causale d'utilisation imposable à tout usager, qu'il soit public ou non.

Le Surveillant des prix recommande à la Commune de Penthalaz que la taxe sur les eaux claires s'applique également aux surfaces des routes publiques».

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

Texte de l'amendement :

Modification de l'Article 46 comme suit, ajout en rouge :

Pour tout bâtiment, ouvrage ou **route publique** raccordés directement ou indirectement aux canalisations... fin de l'article inchangée.

La discussion est ouverte au sujet de cet amendement.

- ✓ M. Didier Chapuis aimerait clarifier par ce que l'on entend par route publique. Est-ce communal, cantonal ? Il informe également que le domaine public n'est pas seulement du bitume, mais aussi des surfaces perméables meubles. Il cite comme exemple la route qui monte à Cossonay dans le grand virage avec des surfaces qui font partie du DP tant perméable qu'imperméable. Il ne va pas être possible de calculer précisément les surfaces goudronnées ou non goudronnées. Chemin de la Piscine, le talus fait partie du DP donc on va s'auto facturer du terrain perméable ce qui semble peu logique selon M. Chapuis
- ✓ Mme Anne-Marie Dénéreaz relève que si l'on facture les surfaces publiques imperméabilisées au Canton et à la Commune, ce seront bien nos impôts qui paieront ces factures et que l'on va finalement vers une augmentation de ces derniers.
- ✓ M. Pierre-Yves Dénéreaz demande à M. Collet si c'est défini avec le Canton qu'une facture lui sera adressée pour cette taxation. M. Dénéreaz estime que l'on doit éviter de passer par l'impôt, que les charges sont là et qu'il faut bien les payer. M. Dénéreaz s'interroge sur cet amendement.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp demande qui est M. Prix. Est-ce une ligne de conduite obligatoire à suivre ou est-ce simplement une information. Y a-t-il quelque chose de contraignant pour les communes ?
M. Michel Collet répond que tout le monde a reçu le rapport joint au préavis de la Municipalité qui cite les recommandations de M. Prix. Il y a un contrôle obligatoire de M. Prix sur le sujet qui émet ensuite des recommandations.
M. Didier Chapuis précise que ce sont bien des recommandations.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg rappelle qu'à la fin, on va tous payer ces factures. La question est comment va-t-on payer par les impôts ou par les taxes en rapport avec notre bien.
Ajouter les routes publiques revient à payer par les impôts ce qui permet de répartir ces coûts plus largement sur les personnes qui paient des impôts. Le paiement par la taxe est calculé sur la surface habitable, le paiement par l'impôt est calculé sur notre revenu.
M. Zurbrugg estime que notre service technique a les moyens de calculer les différentes surfaces à facturer ceci au moyen des photos montrées par M. Chapuis.
Pour les bâtiments, la surface de toiture est la base de calcul de la taxe, ce n'est pas la surface cadastrée des bâtiments qui est prise en compte. Un travail de calcul des surfaces sera également nécessaire.
M. Didier Chapuis estime que le service technique s'occupe d'autres tâches actuellement avec le PACom et d'autres PA. Calculer les différentes surfaces perméables ou pas reviendra chaque année avec de possibles sujets de discussions, de contestations. La Municipalité estime que ce qui est proposé est la meilleure solution. Si la Commune paie une taxe pour ses routes, ceci va venir en recette dans le service concerné. La dépense sera mise dans le compte des routes qui est financé par les impôts. Le compte des eaux ne pouvant pas être financé par les impôts, M. Chapuis trouve ceci illogique.
M. Pierre Aubry demande si la commission est légitime. N'aurait-il pas fallu nommer une nouvelle commission étant donné que la procédure est répartie de zéro et non reprendre celle qui a siégé en 2022.
Mme la Présidente confirme qu'un mail de la secrétaire a été envoyé à la préfecture. M. le préfet a pris contact directement avec M. Christian Martinetti en charge du dossier.
M. Didier Chapuis rapporte, en l'absence de M. Martinetti, que la préfecture a confirmé qu'un préavis pouvait être représenté à l'identique et qu'il était valable que cela soit la même commission qui travaille sur ce préavis.
- ✓ M. Michel Collet relit le règlement du Conseil et cite l'article qui dit que les commissions ad'hoc sont dissoutes lors du prochain Conseil ou au plus tôt à la fin du délai référendaire. Cette commission a été dissoute lors du premier Conseil de l'année 2023. Il estime que l'on peut nommer les mêmes personnes, mais il faut le faire. Le Bureau peut renommer lui-même une commission.
Mme la Présidente répond que c'est ce qui a été fait.

Il n'y a plus de questions, Mme la Présidente relit l'amendement de M. Collet avant de la passer au vote :

Résultat des votes : L'amendement est refusé par 28 non 11 oui et 3 absentions

La parole est donnée au Conseil concernant le préavis.

- ✓ M. Pierre Zurbrugg demande à la Municipalité comment elle va procéder pour calculer cette taxe sur les eaux qui selon le règlement est calculée sur les surfaces de toitures. ?

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

M. Didier Chapuis répond que le calcul sera fait sur la base du registre foncier. Il précise encore que ce préavis aurait dû être accepté lors du Conseil de décembre dernier. Il encourage le Conseil à voter les conclusions du préavis afin de ne pas perdre encore une année.

- ✓ M. Pierre Aubry : remercie le syndic pour sa remarque, mais pense que c'est de la compétence du Conseil communal d'adopter ou non ce préavis.

Il n'y a plus de question. La Présidente relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2023-24, ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'adopter le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et ses annexes,
- De fixer son entrée en vigueur dès l'approbation par la Cheffe du département du territoire et de l'environnement (DTE).

Le préavis est accepté par 33 oui, 6 non et 3 abstentions.

3. Préavis municipal n° 2023-25 - Nouveau règlement de police

M. Daniel Blanc nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil :

- ✓ M. Philippe Gacond demande comment interpréter le mot vagabonder pour les jeunes après 22 heures cité dans le règlement. Est-ce la police qui va se charger de cela lors des interpellations ? A l'époque on parlait de couvre-feu, est-ce pareil ?
M. Daniel Rochat explique que c'est un terme français de nos jours le terme couvre-feu n'existe plus. C'est un terme vague qui va faire appel au bon sens. Il faut savoir que des directives complémentaires seront annexées à ce règlement.
- ✓ M. Jonathan Von der Muhll aimerait que l'on définisse à l'article 54 ce qu'est un habillement contraire à la morale et à la décence publique.
M. Daniel Rochat répond que c'est un article assez vaste pour se prémunir des personnes qui pourraient se promener nues dans la rue par exemple,
- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin ajoute que ceci est une base qui permet d'agir si une remarque nous parvenait de la part d'un concitoyen. La limite sera définie au cas par cas avec bon sens. Ce règlement est un outil possible et utilisable en toute circonstance et comme toute loi c'est une question d'interprétation.
- ✓ M. François Bachmann dit qu'on se donne une constitution, mais pas un outil. Il est consterné qu'il n'y ait pas de règlement de vidéo surveillance. Il existe un règlement de deux pages donc il a de la peine à comprendre qu'on dise que c'est compliqué d'intégrer ceci et que cela donne trop de boulot. N'ayant plus de police locale, M. Bachmann estime qu'il est important d'être très clair sur ce qu'on peut faire ou pas sur le territoire de notre Commune et ce à quoi la gendarmerie cantonale a accès ou pas. Un règlement urgent sur la vidéo surveillance devrait être mis au goût du jour en tenant compte de ces technologies.
M. Daniel Rochat prend note et répond qu'un règlement pour la vidéo surveillance existe déjà. La pose de caméra nécessite l'accord de la préfecture. Seules 3 personnes dans la Commune peuvent visionner les enregistrements et par deux uniquement.
- ✓ M. Pierre Soro estime que la Municipalité nous a proposé un règlement général et que tout est question de contextualisation lorsque l'on parle de la Commune de Penthalaz. La Municipalité pourrait-elle réviser ce règlement et se poser la question de ce qui est à contextualiser quelles sont nos réalités et que devons-nous prendre en compte dans ce règlement.
- ✓ M. Daniel Blanc fait remarquer que s'il manque des informations c'est la loi cantonale qui fait foi. Il estime qu'au niveau communal il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans les détails, sachant que le pouvoir policier de la Municipalité sait distinguer ce qui est bien ou mauvais. C'est ce que fait le règlement actuellement.
- ✓ M. Pierre Soro est d'accord, mais revient sur le verbe vagabonder et habillement décent qui sont des terminologies qui laissent à l'interprétation de chacun. M. Soro estime que certaines pratiques peuvent être acceptables en milieu urbain, mais ne seraient pas acceptables dans le village. Il suggère que le règlement puisse être révisé afin de limiter la liberté d'interprétation de ce règlement.
- ✓ M. Daniel Traini ne partage pas ces avis. Il estime que l'on ne peut pas tout réglementer. Il estime que les situations doivent être interprétées en fonction des situations. Il définit par exemple un habillement qui n'est pas

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

correct. Il estime que le bon sens prime et estime que notre Municipalité peut définir ce qui est décent et ce qui ne l'est pas.

- ✓ M. Yves Jauner revient sur le mot révision du règlement. Le nouveau règlement a été adopté par le service juridique du Canton. Les termes et mots utilisés sont donc corrects et utilisés par toutes les communes devant réviser leur règlement de police.
- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin propose un amendement des conclusions pour corriger le numéro du préavis qui contient une erreur. Il fallait lire : après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2023-25 au lieu de n° 2023-35.
- ✓ M. François Bachmann interrompt la séance invoquant que la Municipalité ne peut pas déposer d'amendement.
Mme Sylvette Grandchamp se propose pour déposer l'amendement si cela lui pose un problème toutefois, après vérification, l'article 73 de notre règlement permet à la Municipalité de déposer un amendement.

L'amendement est passé au vote est accepté à l'unanimité.

Il n'y a plus de questions, la Présidente relit les conclusions amendées du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2023 - 25, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'abroger le règlement de police de 2008 ;
2. D'adopter le nouveau règlement communal de police ;
3. De fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement dès son approbation par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Le préavis est accepté **par 39 oui 1 non et 2 abstentions**

4. Réponse pour la prise en considération du Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthalaz

M. Michel Collet nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

- ✓ M. Philippe Gacond, après avoir entendu le rapport de la commission qui fait référence au rapport de Mme Valérie Codina Cervellin relatif au développement durable qui sera rendu en mars 2024 au Conseil communal, décide de retirer son postulat content d'avoir suscité des discussions franches au sein de ce Conseil.
Ce sujet ne pourra plus être ignoré à l'avenir, il faudra des actes. Par cette procédure de non-vote, il assure une confidentialité des fonctions de présences par laquelle il désire éviter un clivage parmi nous.

Le postulat est classé sans suite.

- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin s'est engagée à fournir un rapport. Elle va s'efforcer de donner un retour sur ce qui a été fait et qui est prévu au niveau de la Commune tout en espérant que ce document répondra aux questions. Le développement durable, contrairement à ce que le Conseil laisse entendre, est pris en compte par la Municipalité qui participera prochainement à une rencontre Canton-Commune.
Si la communication avec la commission n'a pas toujours été bien gérée, Mme Codina Cervellin rappelle qu'elle privilégie le dialogue, que vous pouvez passer la voir, pas pour lui dire « vous devez faire ceci ou cela ou il faut faire ceci ou cela », mais de manière constructive pour ouvrir le dialogue.
- #### **5. Nomination/Dissolution de commissions**
- Aspic** : Le poste de membre suppléant doit être repourvu par un membre du GSVS : **Mme Semira de Borchgrave est élue.**

PV Conseil Communal séance du 9 octobre 2023

6. Propositions individuelles

- ✓ M. Maxime Aubert revient sur la journée du développement durable organisée par l'association demain Penthaz avec le soutien de la Municipalité. Lors de cette journée, l'association « No OPS » était représentée et a récupéré une trentaine de téléphones portables usagés. Cette association avait pris contact avec la Municipalité afin de lui proposer de rejoindre son réseau et de mettre à disposition de la population une boîte de collecte pour ces appareils. L'abonnement pour ce service est de CHF 100.00 par an, l'association s'occupe de la promotion et de vider la boîte. M. Aubert s'adresse à la Municipalité afin de savoir si elle va prendre en compte cette offre et rejoindre l'association No OPS.
M. Daniel Rochat répond qu'il voulait en parler lors d'une réunion à Valorsa estimant que ce site serait idéal, mais il a oublié. Il va reprendre ce dossier.
- ✓ M. Didier Chapuis félicite la nouvelle présidente pour son premier Conseil et remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp remercie les membres du Conseil qui se sont inscrits pour le dépouillement des élections fédérales du 22 octobre 2023, la convocation et les détails suivront rapidement.

7. Communications de la Présidente

- ✓ La prochaine séance du Conseil se déroulera le 11.12.2023.
- ✓ Mme la Présidente invite l'assemblée au verre de l'amitié.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt le Conseil à 21h39

La Présidente



Christiane Chevalier

La secrétaire



*Sylvette Grandchamp

